



**PRÉFET  
DE LA MANCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE**

**DOCUMENTATION  
ET  
INFORMATIONS**

**JANVIER 2024**  
**NUMERO SPECIAL N° 09**

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés  
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication  
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture:**

**<http://www.manche.gouv.fr>**

**Rubrique: Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs**

**S O M M A I R E**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES.....2**  
*Avenant du 19 janvier 2024 à l'arrêté du 4 août 2020 fixant la composition de la commission départementale d'agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs.....2*

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER.....2**  
*Arrêté n° DDTM -DIR- 2024-01 du 23 janvier 2024 donnant subdélégation de signature de Mme Martine CAVALLERA-LEVI à certains de ses collaborateurs.....2*

**DIVERS.....8**  
**DSDEN - DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA MANCHE.....8**  
*Arrêté du 22 janvier 2024 annulant et remplaçant l'arrêté du 22 septembre 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration spécial départemental et des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Manche.....8*

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES**

***Avenant du 19 janvier 2024 à l'arrêté du 4 août 2020 fixant la composition de la commission départementale d'agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs***

Art. 1 : l'alinéa 6 de l'article 2 de l'arrêté du 4 août 2020 fixant la composition de la commission départementale d'agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs est modifié comme suit :

6° - au titre des représentants des délégués à la protection juridique des majeurs exerçant dans un service mandataire :

- Mme Corinne DALSORG, déléguée à la protection juridique des majeurs à l'UDAF de la Manche, titulaire en remplacement de Mme Nadine LAUNAY.

- Mme Chantal LEMARCHAND déléguée à la protection juridique des majeurs à l'ATMP de la Manche, suppléante.

Art. 2 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Préfet de la Manche, soit hiérarchique auprès de la Ministre des Solidarités et des Familles, dans les deux mois suivant sa publication. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Caen, également dans un délai de deux mois à compter de la publication, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. L'absence de réponse de l'administration au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr/](http://www.telerecours.fr/).

Art. 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.

Signé : Pour le Préfet, la Secrétaire générale : Perrine SERRE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

***Arrêté n° DDTM-DIR-2024-01 du 23 janvier 2024 donnant subdélégation de signature de Mme Martine CAVALLERA-LEVI à certains de ses collaborateurs***

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets, hauts-commissaires de la république en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu la circulaire du 5 mars 2008 du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, portant sur la modification du régime de délégation de signature des préfets ;

Vu la circulaire du premier ministre n°5389/SG du 15 juin 2009 relative à la réforme de l'administration territoriale de la mer et du littoral ;

Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 14 janvier 2022 portant nomination de Mme Marianne PIQUERET, en qualité de directrice départementale adjointe des territoires et de la mer, déléguée à la mer et au littoral de la Manche ;

Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer du 28 avril 2023 portant nomination de M. Pierre-Arnaud MARTIN, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 modifié portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024-05-VN du 22 janvier 2024 donnant délégation de signature à Mme Martine CAVALLERA-LEVI, directrice départementale des territoires et de la mer de la Manche ;

Art. 1 : Subdélégation de signature est donnée à :

M. Pierre-Arnaud MARTIN, attaché d'administration de l'Etat hors classe, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche, à l'effet de signer toutes correspondances administratives, arrêtés, décisions portant sur les matières énumérées en annexe de la délégation de signature n° 2023-89-VN du 31 août 2023 conférée à Mme Martine CAVALLERA-LEVI.

Mme Marianne PIQUERET, ingénieure des travaux publics de l'État Hors Classe, directrice départementale adjointe des territoires et de la mer, déléguée à la mer et au littoral de la Manche, à l'effet de signer toutes correspondances administratives, arrêtés, décisions portant sur les matières énumérées en annexe de la délégation de signature n° 2023-89-VN du 31 août 2023 conférée à Mme Martine CAVALLERA-LEVI.

Art. 2 : Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après dans la limite des références indiquées pour chacun et figurant en annexe de la délégation de signature n° 2023-89-VN du 31 août 2023 conférée à Mme Martine CAVALLERA-LEVI.

Direction

| Personnes concernées   | Service/unité | Délégations consenties  |
|--|---------------|---|
| Mme Cassandra SIMON attachée d'administration, en tant que chargée de mission juridique. | DIR/JUR       | Administration et organisation générale<br>A1-b1 à A1-b2, A1-d1 |

Service Expertise Territoriale Risques et Sécurité

| Personnes concernées   | Service/unité | Délégations consenties  |
|--|---------------|---|
| M. Erwan BLONDEL, architecte urbaniste de l'État, en tant que chef du service Expertise Territoriale | SETRIS/DIR    | Administration et organisation générale<br>paragraphe 1 de A1-a1<br>A1-b1 (uniquement pour le règlement des litiges régis |

| Personnes concernées   | Service/unité | Délégations consenties   |
|--|---------------|--|
| Risques et Sécurité.   |               | par convention du 2/02/93)<br>paragraphe 1 de A1-d1<br><br>Éducation et circulation routières, transports<br>A3-a1 à A3-d1<br>Aménagement et urbanisme<br>A5-a6 et A5-a7<br>dans le cadre des astreintes : Transports<br>A3-c4 |
| Mme Marianne LECONTE, ingénieure des travaux publics de l'État, en tant que responsable de l'unité gestion des connaissances.  | SETRIS/GC     | Administration et organisation générale<br>paragraphe 1 de A1-a1   |
| Mme Alexandra ISKRA, déléguée au permis de conduire et à la sécurité routière, en tant que responsable de l'unité éducation routière. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alexandra ISKRA, la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme Nathalie BRIDEL, inspecteur du permis de conduire en tant qu'adjointe de l'unité Éducation Routière.         | SETRIS/ER     | Administration et organisation générale<br>paragraphe 1 de A1-a1<br>Éducation routière<br>A3-a1 à A3-a3  |
| Mme Anaïs KOELZ, attachée principale d'administration de l'État, en tant que responsable de l'unité Sécurité Routière. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anaïs KOELZ, la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme Mélanie LEFRANCOIS secrétaire administrative de classe supérieure, en tant qu'adjointe de l'unité Sécurité Routière.            | SETRIS/SR     | Administration et organisation générale<br>paragraphe 1 de A1-a1<br>A1-b2<br>Éducation et circulation routières, transports<br>A3-b1 à A3-c1<br>A3-c3 à A3-d1  |
| M. Pierre-Henri BAZIN, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de l'unité risques et soutien crise. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Henri BAZIN, la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme Lydie MARC, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant qu'adjointe à la responsable de l'unité. | SETRIS/RISC   | Administration et organisation générale<br>paragraphe 1 de A1-a1<br>Éducation et circulation routières, transports<br>A3-c2 à A3-d1<br>dans le cadre des astreintes : Transports<br>A3-c4                                      |

#### Service Aménagement Durable des Territoires

| Personnes concernées  | Service/unité | Délégations consenties  |
|---|---------------|---|
| M. Rémi POCHEZ ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, en tant que chef du service Aménagement Durable des Territoires | SADT/DIR      | Administration et organisation générale<br>paragraphe 1 de A1-a1, A1-b1 (uniquement pour le règlement des litiges régis par convention du 2/02/93)<br>paragraphe 1 de A1-d1, A1-e1<br><br>Construction<br>A4-d1 et A4-e1<br>Aménagement et urbanisme<br>A5-a1 à A5-a4, A5-a8, A5-a10 à A5-c1, A5-d1<br>A5-f1 à A5-g1, A5-i1 à A5-i5,<br>A5-j1, A5-j2 (uniquement b), A5-j3<br>Ingénierie publique<br>A6-a1 et A6-b1<br>Subventions d'investissement<br>A10-a1 et A10-b1<br>dans le cadre des astreintes : Transports<br>A3-c4 |
| M. Jean-Michel MARC, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant qu' adjoint au chef du SADT.                          | SADT/DIR      | Administration et organisation générale<br>paragraphe 1 de A1-a1<br>paragraphe 1 de A1-d1<br>Construction<br>A4-d1 et A4-e1<br>Aménagement et urbanisme<br>A5-a1 à A5-a4<br>A5-a8, A5-a10 à A5-c1, A5-d1<br>A5-i1 à A5-i4,  |

| Personnes concernées  | Service/unité | Délégations consenties  |
|---|---------------|---|
|   |               | A5-j1, A5-j2 uniquement b), A5-j3<br>Subventions d'investissement<br>A10-a1 et A10-b1   |
| M. Gilles BERREE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, en tant que responsable de l'unité droits des sols et fiscalité de l'aménagement.                  | SADT/ DSFA    | Administration et organisation générale<br>paragraphe 1 de A1-a1<br>Aménagement et urbanisme<br>A5-a3, A5-a8<br>A5-b1 à A5-b7<br>A5-d1  |
| Mme Anne-Marie BASNIER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, en tant que responsable du pôle instruction ADS au SADT/DSFA | SADT/ DSFA    | Aménagement et urbanisme<br>A5-b1 à A5-b6<br>A5-d1 à A5-e1 ; A5-k1  |
| Mme Nathalie FERRAND, attachée d'administration, en tant que responsable de l'unité qualité de la construction.   | SADT/QC       | Administration et organisation générale<br>paragraphe 1 de A1-a1<br>Construction<br>A4-d1<br>Aménagement et urbanisme<br>A5-i1, A5-i2, A5-j1<br>Ingénierie publique<br>A6-a1 et A6-b1 |
| Mme Cécile LEPETIT, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant que responsable de la filière accessibilité.   | SADT/QC       | Aménagement et urbanisme<br>A5-i2   |
| M. Bernard LEPETIT, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant que responsable de la filière qualité bâtiment.  | SADT/QC       | Construction<br>A4-d2   |
| M. Jean Michel MARC, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de l'unité accompagnement des territoires et planification                            | SADT/ATeP     | Administration et organisation générale<br>paragraphe 1 de A1-a1  |

#### Service Environnement

| Personnes concernées  | Service/unité | Délégations consenties   |
|---|---------------|--|
| M. Olivier CATTIAUX, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que chef du service environnement. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier CATTIAUX, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Laurent VATTIER, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, excepté pour la partie « transports » | SE/DIR        | Administration et organisation générale<br>paragraphe 1 de A1-a1<br>A1-b1 (uniquement pour le règlement des litiges régis par convention du 2/02/93)<br>paragraphe 1 de A1-d1<br>A1-e1<br>Gestion et conservation du domaine public<br>A2-c4, A2-c9, A2-c10 et A2-d1<br>Aménagement et urbanisme<br>A5-h1, A5-k1, A5-n1<br>Ingénierie publique<br>A6-a1 et A6-b1<br>Environnement<br>A8-a1 à A8-h1<br>dans le cadre des astreintes : Transports<br>A3-c4 |
| Mme Nathalie LETELLIER, attachée d'administration de l'État, en tant que chargée de mission MISEN.  | SE/DIR        | Environnement<br>A8-a10  |
| M. Victor PICCIOLI, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de la mission barrage de la Sélune   | SE/MBS        | Administration et organisation générale<br>paragraphe 1 de A1-a1<br>Ingénierie publique<br>A6-a1, A6-b1  |
| M. Laurent VATTIER, ingénieur divisionnaire de  |               | Administration et organisation générale  |

| Personnes concernées  | Service/unité | Délégations consenties   |
|---|---------------|--|
| l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de l'unité forêt, nature et biodiversité.                                  | SE/FNB        | paragraphe 1 de A1-a1<br>Environnement<br>A8-a9<br>Chasse, Forêt, Biodiversité<br>A8-c1 à A8-e1 et A8-h1   |
| Mme Barbara TREMARE, attachée d'administration de l'État, en tant que responsable de l'unité protection de la ressource et aménagement. | SE/ PRA       | Administration et organisation générale<br>paragraphe 1 de A1-a1<br>Aménagement et urbanisme<br>A5-h1, A5-k1<br>A5-n1<br>Environnement<br>A8-a2, A8-a4 à A8-a9 et A8-h1<br><br>Gestion des services publics d'eau et assainissement<br>A8-g1 |
| M. Yann DUWELZ, ingénieur des travaux météorologiques, en tant que responsable de l'unité Eaux et Milieux Aquatiques.                   | SE/ EMA       | Administration et organisation générale<br>paragraphe 1 de A1-a1<br>Gestion et conservation du domaine public<br>A2-c4, A2-c9, A2-c10 et A2-d1<br>Environnement<br>A8-a1 à A8-a7, A8-a9, A8-b1, A8-f1 et A8-h1                               |

#### Service Habitat

| Personnes concernées   | Service/unité | Délégations consenties  |
|--|---------------|---|
| M Eric MARIE, attaché d'administration de l'Etat en tant que chef du service habitat par intérim.  | SH/DIR        | Administration et organisation générale<br>paragraphe 1 de A1-a1<br>paragraphe 1 de A1-d1 et A1-e1<br>Construction<br>A4-a1 à A4-c5 et A4-e1<br><br>dans le cadre des astreintes : Transports<br>A3-c4<br>Aménagement et urbanisme<br>A5-c2 à A5-c3 |
| M. Stéphane HEARD, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que chef de l'unité politique de l'habitat social et renouvellement urbain | SH/PHSRU      | Administration et organisation générale<br>paragraphe 1 de A1-a1<br><br>Construction<br>A4-a1, A4-a6 à A4-a7,<br>A4-a11 - A4-a17<br>A4-b2 à A4-b4, A4-e1<br>Aménagement et urbanisme<br>A5-c2 à A5-c3   |
| Mme Chantal BALNY, secrétaire administrative de classe supérieure en tant que chargée de projet, suivi politique attribution logements sociaux |               | Aménagement et urbanisme<br>A5-c2 à A5-c3   |
| M. Eric MARIE, attaché d'administration de l'Etat en tant que chef de l'unité habitat et territoires.  | SH/HT         | Administration et organisation générale<br>paragraphe 1 de A1-a1<br>Construction<br>A4-a1, A4-a6 à A4-a7,<br>A4-a11 - A4-a17<br>A4-b2 à A4-b4, A4-e1<br>Aménagement et urbanisme<br>A5-c2 à A5-c3   |

#### Service Économie Agricole et des territoires

| Personnes concernées  | Service/unité | Délégations consenties  |
|---|---------------|---|
| Mme SIMON Catherine, inspecteur en chef de santé publique vétérinaire, en tant que cheffe du service économie agricole et des territoires.<br>En cas d'absence ou d'empêchement de Mme SIMON, la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme Sylviane ROLLAND, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement, en tant qu'adjointe à la cheffe du service, excepté pour la partie | SEAT/DIR      | Administration et organisation générale<br>paragraphe 1 de A1-a1<br>paragraphe 1 de A1-d1<br>A1-e1<br>Production-organisation économique et conjoncture<br>A9-a1 à A9-n1<br>Subventions d'investissement<br>A10-a1 et A10-b1<br>dans le cadre des astreintes : Transports |

| Personnes concernées  | Service/unité        | Délégations consenties   |
|---|----------------------|--|
| « transports »<br>En cas d'absence ou d'empêchement de Mme SIMON et de Mme Sylviane ROLLAND, la délégation qui leur est conférée est donnée à Marie-Catherine MONIER, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement en tant que cheffe d'unité des aides directes, excepté pour la partie « transports ». |                      | A3-c4  |
| Mme Marie-Catherine MONIER, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de l'unité aides directes.   | SEAT/ aides directes | Administration et organisation générale<br>paragraphe 1 de A1-a1<br>A1-e1<br>Production-organisation économique et conjoncture<br>A9-a1 à A9-o1<br>Subventions d'investissement<br>A10-a1 et A10-b1  |
| M. Pascal BRUN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de l'unité Projets et Vie des Exploitations Agricoles.  | SEAT/ PVEA           | Administration et organisation générale<br>paragraphe 1 de A1-a1,<br>A1-e1<br>Production-organisation économique et conjoncture<br>A9-a1 à A9-o1<br>Subventions d'investissement<br>A10-a1 et A10-b1 |

#### Service mer et littoral

| Personnes concernées   | Service/unité   | Délégations consenties  |
|--|-----------------|---|
| Mme Anna MILESI administrateur principal des affaires maritimes, en tant que cheffe du service mer et littoral, En cas d'absence ou d'empêchement de Mme MILESI, la délégation qui lui est conférée est donnée à Hélène VIDEAU administratrice 2 <sup>ème</sup> classe des affaires maritimes, en tant que responsable du pôle affaires maritimes excepté pour la partie « transports »  | SML/DIR         | Administration et organisation générale<br>paragraphe 1 de A1-a1<br>paragraphe 1 de A1-d1 ;A1-e1<br>Gestion et conservation du domaine public<br>A2-b2 à A2-b5<br>A2-b7 à A2-b9<br>A2-b11<br>A2-d1<br>Aménagement et urbanisme<br>A5-e1<br>Domaine maritime<br>A7-a1 à A7-j1<br>Environnement<br>A8-a1 à A8-a7, A8-f1 et A8-h1, A8-a9<br>dans le cadre des astreintes : Transports<br>A3-c4 |
| M. Laurent de FARCY de PONTFARCY, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable du pôle gestion du littoral En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent de FARCY de PONTFARCY, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Ludovic PESNEL, technicien supérieur de la météorologie, en tant que adjoint au responsable du pôle gestion du littoral,  | SML/ pôle GL    | Administration et organisation générale<br>paragraphe 1 de A1-a1<br>A1-e1<br>Gestion et conservation du domaine public<br>A2-b2 à a2-b4a et A2-b5<br>A2-b7 à A2-b9, A2-b11, A2-d1<br>Aménagement et urbanisme<br>A5-e1<br>Environnement<br>A8-a1 à A8-a7, A8-f1 et A8-h1, A8-a9   |
| Mme Véronique LE BRIS, ingénieure des travaux publics de l'État, en tant que responsable du pôle Cultures Marines.   | SML / pôle CM   | Administration et organisation générale<br>paragraphe 1 de A1-a1<br>A1-e1<br>Domaine maritime<br>A7-e1 à A7-e4  |
| Mme Hélène VIDEAU, administratrice 2 <sup>ème</sup> classe des affaires maritimes, en tant que responsable du pôle affaires maritimes En cas d'absence ou d'empêchement de Mme VIDEAU la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme Régine TAVERNIER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant qu'adjointe au responsable du pôle Affaires Maritimes pour la partie administration et organisation générale uniquement pour la partie administration générale et A7-c2 à A7-e2 du domaine maritime. | SML/<br>pôle AM | Administration et organisation générale<br>paragraphe 1 de A1-a1<br>A1-e1<br>Gestion et conservation du domaine public<br>A2-d1<br>Domaine maritime<br>A7-a1 à A7-a2<br>A7-c1 à A7-e2<br>A7-g1 à A7-g6<br>A7-i1 à A7-i2   |
| Mme Régine TAVERNIER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant que responsable du bureau pêches   | SML/ pôle AM    | Administration et organisation générale<br>paragraphe 1 de A1-a1, A1-e1   |

| Personnes concernées   | Service/unité        | Délégations consenties  |
|--|----------------------|---|
| et réglementation des usages.  |                      |   |
| M. Morgan GARNAUD, technicien supérieur en chef du développement durable en tant que responsable de l'unité littorale des affaires maritimes   | SML/ pôle AM         | Administration et organisation générale<br>paragraphe 1 de A1-a1, A1-e1   |
| M. François MONTAGNE, capitaine de port de 2 <sup>e</sup> classe, en tant que commandant de la capitainerie du port de Cherbourg.<br>En cas d'absence ou d'empêchement de M. MONTAGNE, la délégation qui lui est conférée est donnée à Jean-Luc MONIN, lieutenant de port 1 <sup>ère</sup> classe, en tant que commandant adjoint de la capitainerie du port de Cherbourg par intérim. | SML/<br>Capitainerie | Administration et organisation générale<br>paragraphe 1 de A1-a1<br>A1-e1 |

#### Délégations Territoriales

| Personnes concernées  | Service/unité | Délégations consenties  |
|---|---------------|---|
| Mme Yannick LÜTHI-MAIRE, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, en tant que responsable de la délégation territoriale Nord.  | DT Nord       | Administration et organisation générale<br>paragraphe 1 de A1-a1<br>Gestion et conservation du domaine public<br>A2-b2 à A2-b4a |
| Mme Isabelle VERON, attachée principale d'administration de l'État, en tant que responsable de la délégation territoriale Centre  | DT Centre     | Paragraphe 1 de A2-b7 – A2-b8<br>A2-b9 et A2-b11<br>A2-c4 ;A2-d1  |
| Mme Sandra GRIDAINE, attachée principale d'administration de l'État, en tant que responsable de la délégation territoriale Sud.   | DT Sud        | Aménagement et urbanisme<br>A5-d1 à A5-e1 ; A5-k1<br>dans le cadre des astreintes : Transports<br>A3-c4                         |
| Mme Laura ROSSEMAN, ingénieure des travaux publics de l'État, en tant qu'adjointe au chef de la délégation territoriale Nord,   | DT Nord       | Administration et organisation générale<br>paragraphe 1 de A1-a1  |
| Mme Patricia STAB, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant qu'adjointe au chef de la délégation territoriale Centre,          | DT Centre     | Gestion et conservation du domaine public<br>A2-b2 à A2-b4a<br>Paragraphe 1 de A2-b7 – A2-b8<br>A2-b9 et A2-b11<br>A2-c4 ;A2-d1 |
| Mme Corinne TESNIERE, attachée d'administration de l'État, en cas d'absence d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle VERON, responsable de la délégation territoriale Centre,             | DT Centre     | Aménagement et urbanisme<br>A5-d1 à A5-e1 ; A5-k1   |
| M. Thierry DURAND, attaché d'administration de l'État, en tant que chargé de mission adaptation au changement climatique à la DT Sud,   | DT Sud        |   |
| M. Sébastien MAZIERES, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, en cas d'absence d'absence ou d'empêchement de Mme Sandra GRIDAINE, responsable de la délégation territoriale Sud. | DT Sud        |   |

POCHEZ, M. Olivier CATTIAUX, Mme Catherine SIMON, Mme Anna MILESI la subdélégation qui leur est attribuée pourra être exercée par Mme Isabelle DENIS, M. Erwan BLONDEL, M. Rémi POCHEZ, M. Olivier CATTIAUX, Mme Catherine SIMON, Mme Anna MILESI.

Art. 3 : La subdélégation de signature est accordée nominativement. Elle devient caduque en cas de changement du délégant ou du délégataire.

Le fonctionnaire chargé de l'intérim (ou le suppléant) reçoit la subdélégation de signature, à condition qu'il ait été nominativement identifié dans le présent arrêté et dans la limite des références qui lui ont été indiquées.

Art. 4 : Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.

## **DSDEN - Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Manche**

### ***Arrêté du 22 janvier 2024 annulant et remplaçant l'arrêté du 22 septembre 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration spécial départemental et des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Manche***

#### **CHAPITRE IER : LE COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION SPÉCIAL DÉPARTEMENTAL (ARTICLES 1ER À 2)**

**Art. 1 :** Le comité social d'administration spécial départemental institué auprès de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Manche comprend, outre l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant qui le préside, la secrétaire générale ou son représentant.

**Art. 2 :** Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité social d'administration spécial départemental de la Manche les dix membres titulaires et dix membres suppléants, élus au scrutin de sigle dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

1. Au titre de la fédération syndicale unitaire (FSU)
  - a) Représentants titulaires (4 sièges)
    - Monsieur Jérôme DUTRON
    - Monsieur Emmanuel KNOSP
    - Madame Virginie LAISNÉ
    - Monsieur Pascal ROGER
  - b) Représentants suppléants (4 sièges)
    - Madame Lydie ADOR
    - Monsieur Mikaël HABERT
    - Madame Martine QUESNEL
    - Monsieur Erwan SALADIN
2. Au titre du syndicat général de l'éducation nationale – confédération française démocratique du travail (SGEN – CFDT)
  - a) Représentants titulaires (2 sièges)
    - Madame Valérie LEVAVASSEUR
    - Monsieur Richard VIAUX
  - b) Représentants suppléants (2 sièges)
    - Monsieur Guillaume BATAIL
    - Madame Angélique CONAN
3. Au titre de l'union nationale des syndicats autonomes éducation (UNSA Éducation)
  - a) Représentants titulaires (2 sièges)
    - Monsieur Pascal LEBARBIER
    - Madame Savannah LEQUART
  - b) Représentants suppléants (2 sièges)
    - Monsieur Thierry DESVALLEES
    - Monsieur Etienne LEROUXEL
4. Au titre du syndicat solidaire unitaire démocratique éducation (Sud Éducation)
  - a) Représentant titulaire (1 siège)
    - Madame Florence DESRAMÉ
  - b) Représentant suppléant (1siège)
    - Monsieur Antonio GOMES
5. Au titre de la fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle – Force ouvrière (FNEC – FP – FO)
  - a) Représentant titulaire (1 siège)
    - Madame Nathalie LAPIERRE
  - b) Représentant suppléant (1 siège)
    - Monsieur Olivier LACHEVRE

#### **CHAPITRE II : LA FORMATION SPÉCIALISÉE DU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION SPÉCIAL DÉPARTEMENTAL (ARTICLES 3 À 4)**

**Art. 3 :** La formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental institué auprès de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Manche comprend, outre l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation de la Manche ou son représentant qui la préside, la secrétaire générale ou son représentant.

**Art. 4 :** Sont nommés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée du comité social d'administration spéciale départemental des services départementaux de l'éducation nationale de la Manche les dix membres titulaires et dix membres suppléants, désignés dans les conditions fixées à l'article 24 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

1. Au titre de la fédération syndicale unitaire (FSU)
  - a) Représentants titulaires (4 sièges)
    - Madame Lydie ADOR
    - Monsieur Emmanuel KNOSP
    - Monsieur Pascal ROGER
    - Monsieur Erwan SALADIN
  - b) Représentants suppléants (4 sièges)
    - Monsieur Jérôme DUTRON
    - Madame Claire JOURDAN
    - Monsieur Albéric LEQUERTIER
    - Monsieur Pascal QUESNEL
2. Au titre du syndicat général de l'éducation nationale – confédération française démocratique du travail (SGEN – CFDT)
  - a) Représentants titulaires (2 sièges)
    - Madame Valérie LEVAVASSEUR
    - Monsieur Richard VIAUX
  - b) Représentants suppléants (2 sièges)
    - Madame Angélique CONAN
    - Madame Valérie SIARD
3. Au titre de l'union nationale des syndicats autonomes éducation (UNSA Éducation)
  - a) Représentants titulaires (2 sièges)
    - Monsieur Thierry DESVALLEES

- Monsieur Etienne LEROUXEL
  - b) Représentants suppléants (2 sièges)
  - Madame Marine CHAPRON
  - Monsieur Pascal LEBARBIER
  - 4. Au titre du syndicat solidaire unitaire démocratique éducation (Sud Éducation)
  - a) Représentant titulaire (1 siège)
  - Monsieur Antonio GOMES
  - b) Représentant suppléant (1siège)
  - Monsieur Xavier BIGARD
  - 5. Au titre de la fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle – Force ouvrière (FNEC – FP – FO)
  - a) Représentant titulaire (1 siège)
  - Monsieur Olivier LACHEVRE
  - b) Représentant suppléant (1siège)
  - Monsieur Guillaume MELZESSARD
- Signé : L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Manche : Stéphane VAUTIER
- ◆